



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence, à Gatineau, le mercredi 27 mai 2020 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, M^e Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Laurence Gillot.

CE-2020-324

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 1, 8, 15, 22, 29 AVRIL, 6 ET 13 MAI 2020 AINSI QUE DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LES 31 MARS, 21 AVRIL, 1, 8 ET 12 MAI 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 1, 8, 15, 22 et 29 avril, 6 et 13 mai 2020 ainsi que des séances spéciales tenues les 31 mars, 21 avril, 1, 8 et 12 mai 2020 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2020-325

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU PROJET D'ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN PINK À QUATRE VOIES, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-398 du 12 juin 2019, a octroyé un contrat, à la firme Pavage Coco (Coco paving inc.) pour les travaux d'élargissement du chemin Pink à quatre voies, phase 1;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux doivent être faits en partie le dimanche étant donné le fort débit véhiculaire sur cet axe;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de fin de semaine permettront de minimiser l'impact sur la circulation et d'assurer le niveau de qualité recherché lors de certains travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre à Pavage Coco de réaliser des travaux pour le projet d'élargissement du chemin Pink à quatre voies, phase 1, pour la durée du chantier en 2020.

Adoptée

CE-2020-326

SOUSSION 2020 SP 053 - LOCATION DE PELLES AVEC OPÉRATEURS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge des contrats, pour les sections 1, 2 et 4, à la firme Carol Bernier excavation inc, 103, rue Clermont, Cantley, Québec J8V 3W5, pour la location de pelles sur roues et d'une pelle sur chenilles avec opérateur pour le reprofilage de fossé dans différents secteurs de la Ville, pour un montant total approximatif de 258 693,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposées le 9 mars 2020, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour ces sections.

De plus, ce comité adjuge un contrat pour la section 3 à la firme 9001-5546 Québec inc. (Polane Excavation), 621, rue Vernon, Gatineau, Québec J9J 3K4, pour la location d'une pelle sur chenille avec opérateur dans le secteur d'Aylmer, pour un montant total approximatif de 139 349,70 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 mars 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19032-001-94060	317 482,20 \$	Reprofilage des fossés – Service des infrastructures - 19-004 - Budget 2019
04-13493	15 120,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	15 082,20 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 mai 2020.

Adoptée

CE-2020-327

RENOUVELLEMENT DE GRÉ À GRÉ POUR UN TERME DE 12 MOIS DU PORTEFEUILLE DES ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE, ADMINISTRATION MUNICIPALE ET AUTOMOBILE AINSI QUE LES ASSURANCES POUR DOMMAGES AUX BIENS, CHAUDIÈRES ET MACHINERIES, ASSURANCES FIDÉLITÉ ET ACCIDENT AUPRÈS DE BFL CANADA INC. - 1 318 389,88 \$ - 1^{ER} JUIN 2020 AU 1^{ER} JUIN 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire profiter d'une couverture d'assurances pour protéger ses biens et se protéger en cas de poursuite;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de reconduire sans appel d'offres les assurances en cours selon les mêmes garanties, et ce, pour un maximum de quatre termes annuels subséquents à l'année où elle est allée en appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a retenu la firme Consulrisk inc. pour aider la municipalité à gérer son portefeuille d'assurances et considérant la recommandation de cette dernière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de renouveler de gré à gré, pour un terme de 12 mois, le portefeuille des assurances responsabilité civile générales excédentaire, administration municipale et automobile ainsi que les assurances des biens, chaudières et machinerie assurances fidélité ainsi que l'assurance accident, brigadiers et bénévoles, auprès de la firme BFL Canada inc. pour un montant approximatif de 1 318 390 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à effectuer, au cours de la période couverte, les déboursés nécessaires en fonction de la variation reliée au volume des biens à assurer, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le contrat sera d'une durée de 12 mois, soit du 1^{er} juin 2020 au 1^{er} juin 2021.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19100-421-94061	364 802,66 \$	Gestion des assurances – Assurances biens
04-19100	257 407,49 \$	Dépenses payées d'avances

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2020.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^e GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif